

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN OUEST**

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 1 décembre 2025

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 1 décembre 2025 à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Diane Imbeault-, maire
 Mme Rita de Launière
 Mme Carolann Rivard
 Mme Édith Lalancette
 Mme Kathleen Rivard

1. Nomination d'une secrétaire greffière

Mme Diane Imbeault, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette demande la nomination d'une secrétaire greffière.

Résolution 5680-12-01

Mme Kathleen Rivard propose Mme Johanne Mercier à titre de secrétaire greffière pour cette assemblée.

Accepté à l'unanimité.

2. Ouverture de la séance

Mme Diane Imbeault, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, souhaite la bienvenue à tous et demande que la séance soit ouverte.

ORDRE DU JOUR – LUNDI LE 1 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 00

1. Nomination d'une secrétaire greffière.
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux du 17 novembre 2025
5. Journée de formation Ministère des Affaires Municipales.
6. Entretien de l'édifice municipal et conciergerie
7. Départ maladie Viviane Larouche et résolution Caisse Populaire
8. Comptes à payer
9. Rencontre Association du Lac Aux Rats
10. Déneigement édifice municipal, chalet du 49 ème Parallèle et sentier de motoneige.
11. Augmentation des élus.
12. Refaire plan triennal.
13. Budget MRC 2026
14. Exigences relatives à la formation de comité de travail
15. Embauche préposée à l'accueil
16. Renouvellement du contrat de contrôle animalier
17. Varia
 - a) Gazebo
 - b) Loyer

- c) Dépouillement comité Artisanal
- d) Bail du chalet
- e) Comptabilité
- f) Budget municipal 2026
- g) Comité du règlement 208-24 Fond du barrage

18. Date prochaine réunion

19. Levée de l'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 5681-12-01

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'ordre du jour tel que lu et rédigé.

4. Adoption de l'ordre du jour du procès-verbal du 17 novembre 2025

ATTENDU QU'Il y a des modifications à faire au procès-verbal du 17 novembre 2025, le conseil municipal remet ce point à la prochaine réunion.

5. Journée de formation Ministère des Affaires Municipales

–ATTENDU QU'UNE formation doit avoir lieu avec le Ministère des Affaires municipales,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolann Rivard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : de céduer cette formation lundi le 19 janvier 2025.

6. Entretien de l'édifice municipal et conciergerie

Résolution 5382-12-01

ATTENDU QUE dans une précédente assemblée, le temps d'entretien et de conciergerie n'avait pas été spécifié,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : de spécifier que l'horaire de l'employé municipal est fixé jusqu'à un maximum de 25 heures par semaine.

7. Départ maladie Viviane Larouche et résolution Caisse Populaire

Résolution 5683-12-01

ATTENDU QUE Mme Viviane Larouche est en maladie jusqu'au 22 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : d'attendre jusqu'au 22 décembre 2025 avant de publier l'offre d'emploi.

Résolution 5684-12-01

ATTENDU QUE dans la résolution **5678-11-17** du 17 novembre 2025, M. Jean-Eudes Simard avait été nommé comme signataire mais que celui-ci n'avait pas le droit de le faire à cause de son statut de citoyen seulement,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : de nommer le maire Mme Diane Imbeault comme signataire de chèque en remplacement de M. Jean-Eudes Simard.

8. Comptes à payer

Résolution 5685-12-01

ATTENDU QUE les comptes à payer sont de \$65 569.14 et que Mme Rita de Launière s'oppose au paiement de Nelson Dumais Serrurier de \$2418.79,
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2025 au montant de 63150.35 \$ soit acceptée telles que rédigées.

9. Rencontre Association du Lac Aux Rats

Résolution 5686-12-01

ATTENDU QUE l'Association du Lac Aux Rats demande à la municipalité un entretien minimal sécuritaire pour le chemin menant au Lac Aux Rats, nous les informons que nous devons nous informer auprès de LA MRC Maria-Chapdelaine des droits de chacun avant de lui répondre.

Nous leur mentionnons que toutes factures de niveleuse seront dorénavant refusées si le prix n'est pas soumissionné avant de présenter la facture.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT : de payer le déneigement de \$42.00 pour les 14 chalets encore cette année soit \$588.00 ainsi que le travail de la niveleuse au montant de \$315.01 mais que ces montants ne sont pas récurant et que ces services seront rediscutés après la discussion que Mme Kathleen Rivard aura auprès de la MRC-Maria-Chapdelaine, concernant les droits et obligations des propriétaires de bail avec la MRC-Maria-Chapdelaine.

10. Déneigement édifice municipal, chalet du 49 ème Parallèle et sentier de motoneige.

-Déneigement édifice municipal

Résolution 5687-12-01

ATTENDU QUE Exploitations Jacquelin Simard soumissionne un montant de \$5 000 pour le déneigement de l'édifice municipal, le garage et la station de pompage,
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Exploitations Jacquelin Simard soit retenu comme contracteur au prix de \$5 000.00.

-Chalet du 49 ème Parallèle

Résolution 5688-12-01

ATTENDU QUE M. Dany Claveau accepte de renouveler son contrat au même prix que l'année dernière,
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M. Dany Claveau soit retenu comme contracteur au prix de \$3750.00.

-Sentier de motoneige

Résolution 5689-12-01

ATTENDU QUE Exploitations Jacquelin Simard refuse le contrat de déneigement de la portion du sentier local de la rivière Loup Cervier jusqu'au Chalet du 49 ème Parallèle et que nous n'avons pas personne pour le faire,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseil municipal
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le point du contrat avec la Ville de Dolbeau-Mistassini pour le sentier local reliant St-Eugène à Notre-Dame-de-Lorette soit remis à la prochaine réunion du conseil.

11. Augmentation des élus

Résolution 5690-12-01

ATTENDU QUE l'avis de motion n'a pas été envoyé aux citoyens
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita de Launière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'avis de motion soit envoyé par publipostage.

12. Refaire Plan triennal

ATTENDU QUE le conseil municipal a changé, le maire Mme Diane Imbeault mentionne que le plan triennal sera refait en même temps que le budget.

13. Budget MCR 2026

Le maire Mme Diane Imbeault mentionne qu'elle a assisté à la présentation du budget 2026 de la MRC Maria-Chapdelaine.

14. Exigences relative à la formation de comité de travail

Le maire Mme Diane Imbeault mentionne que tous formation de comité est sous la responsabilité du maire. Pas de formation de comité tant que pas de directeur général.

15. Embauche préposé à l'accueil

Résolution 5691-12-01

ATTENDU QUE Mme Viviane Larouche est en maladie et est encore à l'emploi de la municipalité
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita de Launière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le comité de ressources humaines affiche le poste de directeur général par publipostage, sur Facebook et sur le journal Nouvel Hebdo.

16. Renouvellement du contrôle animalier

Résolution 5692-12-01

ATTENDU QUE le contrat avec le Refuge Animal de Roberval vient à échéance le 31 décembre 2025,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette renouvelle le contrat avec le Refuge animal.

17. Varia

a) Gazebo

Résolution 5693-12-01

ATTENDU QUE le gazebo du Chalet du 49 ème Parallèle n'est pas terminé et que différents travaux sont à finaliser pour le 31 décembre 2025 tel que l'étude de location du terrain et finaliser la galerie aux normes municipales,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard et secondé par Mme Carolann Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette mandate Mme Rita de Launière pour finaliser le dossier.

b) Loyer

Résolution 5694-12-01

ATTENDU QUE Mme Carolann Rivard devait s'informer du prix des loyers pour fixer le prix du loyer à afficher
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette fixe le prix du loyer partiellement meublé chauffé éclairé à \$700.00 par mois.

c) Dépouillement comité Artisanal

Résolution 5694-12-01

ATTENDU QUE le Comité Artisanal a demandé une aide financière pour le dépouillement de Noël,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette leur donne \$ 2 000.00 dont \$1000.00 pour le dépouillement de Noël . \$ 1000.00 de factures devra être remises pour le rapport de dépenses final pour les présenter pour le fond de ruralité.

d) Bail du Chalet

Résolution 5695-12-01

ATTENDU QUE l'avocate est en attente d'une décision du conseil municipal pour l'envoi de documents au concessionnaire,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolann Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'avocate soit contactée pour envoyer une lettre au concessionnaire lui donnant 5 jours pour répondre.

e) Comptabilité

Résolution 5696-12-01

ATTENDU QUE la municipalité est sans ressources comme directeur général et adjointe administrative et que plusieurs reclassifications comptables doivent être faites ainsi que le budget et les états financiers doivent être préparés, Mme Rita de Launière demande de contacter Mme Nadia Genest pour présenter le travail exécuté en 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE Mme Johanne Mercier secrétaire trésorière effectue ce travail en attendant le retour de M. Viviane Larouche.

f) Budget municipal 2026

Résolution 5697-12-01

ATTENDU QUE le budget municipal doit être fait,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolann Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'une rencontre soir prévue pour le 15 décembre 2025 à 19 hres et une rencontre avec les employés à 18 hres.

g) Comité de règlement 208-24

ATTENDU QUE M. Lina Bouchard demande si le Comité pour les fonds du barrage 208-24 a été accepté et résolu,

Le conseil municipal lui mentionne qu'il doit vérifier si le règlement doit être publié avant que le comité puisse se réunir.

18. Date prochaine assemblée

La date de la prochaine assemblée est prévue le 12 janvier 2026 à 19 :00 hres.

19. Levée de la séance

Résolution 5698-12-01

IL EST PROPOSÉ PAR Carolann Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure dix (22hres33).

Diane Imbeault
Maire

Johanne Mercier
Secrétaire d'assemblée